



Noms différents acte de naissance et document d'identité

Par Jobarbos

Bonjour

Mon conjoint et moi avons débuté des démarches pour nous marier à la mairie. Il est de nationalité française et je suis de nationalité portugaise. Lors de notre rdv au moment de constituer notre dossier de mariage, la personne nous accueillant m'informe qu'elle ne pourra peut être pas nous marier car les noms figurants sur mon acte de naissance français (je suis née à Paris) et celui sur ma pièce d'identité sont différents. En effet je porte le nom de mon père uniquement sur l'acte de naissance tandis que sur ma pièce d'identité je porte le nom de mes deux parents, c'est donc un nom composé

Est-il possible que je me marie au nom qui est indiqué sur mon acte de naissance ou faut-il obligatoirement que je change de nom? Dans le cas où le nom indiqué sur l'acte de mariage soit celui de mon acte de naissance je n'aurais plus qu'à faire les démarches pour déclarer auprès du consulat du Portugal

Par Rambotte

Bonjour.

A mon avis, il ne faut pas changer de nom.

Il faut refaire une carte d'identité à votre nom, conforme au nom de l'acte de naissance, lequel est pour l'instant votre nom.

Et y faire indiquer en plus le nom d'usage (ligne supplémentaire sous la ligne Nom), composé des deux noms.

Par Rambotte

Ah, mais votre carte d'identité est française ou portugaise ?

Par Jobarbos

Ma carte d'identité est portugaise

Par jpgroussard

Bonjour Jobarbos,

citation : " la personne nous accueillant m'informe qu'elle ne pourra peut être pas nous marier"

Réglez, pour commencer, le problème avec la personne vous accueillant. Car à la mairie il n'y a pas de "peut-être". C'est oui ou c'est non. Sait-on jamais et sur un malentendu (identique à celui du fonctionnaire portugais qui a fait votre carte d'identité) elle va vous marier et alors le problème est résolu. Mais disons que par la suite, vous risquez de retrouver ce problème à divers occasions.

Faites ce que Rambotte vous conseille !

Cdlr

Par Rambotte

Il faudrait voir aussi avec l'ambassade ou le consulat du Portugal pour exposer le problème.

Je crois comprendre qu'au Portugal, comme en Espagne, le nom officiel, ou standard, d'une personne, est composé d'un des noms de la mère et d'un des noms du père, et donc de facto, la carte d'identité portugaise contient les deux

noms, peu importe ce qui a été déclaré en France sur l'acte de naissance.

Existe-t-il une retranscription au Portugal de l'acte de naissance en France ? Retranscription qui respecterait les règles portugaises ?

Ce ne sont que des pistes, avant de faire une modification en France du nom, qui serait en derniers recours, à mon avis.

Autre point : avez-vous déjà la double nationalité ? Pour faire une carte d'identité française ?